

Enseigner est un métier qui s'apprend

Les enseignants de L'IUFM de Lyon s'opposent à la réforme actuelle de la formation des maîtres imposée sans concertation. Ils contestent la formulation « L'enjeu de cette réforme est qualitatif : une meilleure qualité de la formation des futurs enseignants pour assurer une meilleure qualité de l'enseignement délivré à nos élèves. » (La nouvelle formation des maîtres. Ministère de l'Education Nationale, 15 janvier 2009. Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid23462/la-nouvelle-formation-des-maitres.html>) qui masque mal une rupture historique dans la formation des enseignants de notre pays.

1/ La formation des maîtres aujourd'hui en IUFM : une formation à bac plus cinq sans obtention de titre universitaire.

Après l'obtention d'une licence en trois ans, les étudiants préparent pendant un an les concours de recrutement pour enseigner dans les écoles, les collèges ou les lycées.

Après l'admission, les lauréats sont fonctionnaires-stagiaires rémunérés pendant un an. La formation se déroule en alternance :

- ➔ dans leurs classes en pleine responsabilité (288h pour les professeurs de lycées et collèges , 336h pour les professeurs des écoles). Ils sont encadrés par des maîtres de stage eux mêmes titulaires de classes.
- ➔ à l'IUFM, les professeurs-stagiaires ont une formation qui leur permet :
 - d'approfondir les savoirs qu'ils auront à enseigner,
 - d'apprendre à transmettre les connaissances,
 - d'apprendre à devenir un professionnel de l'Education Nationale,
 - de réfléchir à sa pratique en rédigeant un mémoire professionnel.

Cette formation répond à un cahier des charges national. Il s'agit donc d'une formation en cinq années, dont la dernière est rémunérée (premier salaire 1362 euros) en tant que fonctionnaire-stagiaire.

2/ La formation des maîtres à l'Université à partir de septembre 2009 : une formation à bac plus cinq avec l'obtention d'un titre universitaire : le master.

Après l'obtention d'une licence obtenue en trois ans, les étudiants prépareront en deux ans un master qui doit allier : formation disciplinaire, formation par la recherche, formation professionnelle et préparation des concours de recrutement. Ce cadrage est connu depuis un courrier ministériel datant du 17 octobre 2008.

Pour que la réforme se mette en place à la rentrée 2009 il faut construire des « maquettes » de formation à remettre le 15 février 2009. Il s'agit donc de repenser totalement en 3 mois un système de formation, certes perfectible. Qui pourrait croire que la précipitation imposée par le ministère permette de faire émerger une formation digne des enseignants dont notre pays et nos enfants ont besoin?

3/ Constats : une dégradation de la formation

- ➔ Certes tous les professeurs-stagiaires obtiendront une reconnaissance institutionnelle par un diplôme de niveau bac plus cinq (master), mais en réalité, ils recevront une

formation a minima pour tous les domaines : savoirs disciplinaires, recherche, professionnalisation, préparation au concours. Ceci entraînera une augmentation substantielle du travail en autonomie des étudiants. Du point de vue de la professionnalisation on peut estimer une réduction d'1/3 des enseignements dispensés par l'IUFM.

- L'alternance, louée par ailleurs, est de fait abandonnée. En effet les masters pourront [le collectif souligne le fait que les stages sont présentés comme une éventualité] proposer des stages : en première année un stage d'observation dont le volume horaire n'est pas précisé, en deuxième année un stage d'observation entre 36 heures et 42 heures et/ou [le collectif souligne l'alternative possible] un stage de responsabilité de 108h maximum. En comparaison à la formation actuelle il ne s'agit pas de responsabilité mais de pratique accompagnée le maître de stage partageant sa classe avec le stagiaire. Comment peut on envisager que des enseignants puissent se retrouver titulaire à temps complet sans une connaissance approfondie des élèves, des classes et des différents niveaux d'enseignement ? Les Universités étant autonomes on imagine bien l'hétérogénéité des mises en stage proposées. Il y a là une véritable remise en question des principes de l'Ecole Publique.
- La rémunération de la formation professionnelle est abandonnée. Pour compenser le ministère annonce 12 000 bourses plafonnées à 2500 euros par an (208 euros mois). Les stages de 100 heures seraient rémunérés à la hauteur de 3000 euros. Les stages n'étant pas obligatoires et leurs horaires variables quelle est la réalité de cette annonce?
- Le ministère affirme vouloir « favoriser la **promotion et la diversité sociale** et la poursuite d'études des étudiants des familles modestes » en proposant un complément de bourse de 1449 euros annuel (121 euros mois) et annonce 9000 postes d'assistants d'éducation réservés aux étudiants s'engageant dans des masters enseignement. Entre le temps de travail personnel augmenté et le salariat qui pourra choisir?
- La spécificité d'une formation pour les enseignants est abandonnée. En effet les masters devront aussi ouvrir vers d'autres carrières que l'enseignement. Cette proposition, s'inscrit dans une politique de réduction de postes d'enseignants. Les candidats malheureux au concours pourront devenir enseignants vacataires. Au-delà d'une modalité du recrutement qui se mettra en place parallèlement aux concours, la précarisation à venir du métier d'enseignant ne peut être acceptée .

Nous nous opposons à cette réforme de la formation des enseignants qui porte atteinte à l'Ecole Publique de la maternelle (réforme de l'école primaire) à l'université (réforme du statut des enseignants chercheurs). Elle résulte, à l'évidence, d'une vision comptable à court terme de l'éducation. Elle ne tient pas compte des enjeux multiples de la formation pour l'avenir d'un pays. Elle méprise la jeunesse.

Le collectif IUFM de Lyon
le 18 janvier 2009